

20-10.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames : Laura Lebel et Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix, Robin Lavoie et Michel Pineault.

Sont également présentes : mesdames Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée) et Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (points 04 et 05).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du comité exécutif.

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

20-10.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 9^e (20-09) réunion de l'année 2020 du comité exécutif : pour adoption
- .04 – Résidences (réfection générale des pavillons - lot 5) / Réfection de la toiture du basilaire administratif – été 2020 / Choix de l'entrepreneur : pour adoption
- .05 – CÉGEP – Local G-034 (et locaux adjacents) / Aménagement d'une salle d'entraînement de style CrossFit / Demande d'aide financière ad hoc – Annexe I030 du régime budgétaire et financier collégial : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout d'un point concernant le programme Jazz-pop qui sera discuté à huis clos.

20-10.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 9^E (20-09) RÉUNION DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF : POUR ADOPTION

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 9^e (20-09) réunion du comité exécutif soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

20-10.04 – RÉSIDENCES (RÉFECTION GÉNÉRALE DES PAVILLONS - LOT 5) / RÉFECTION DE LA TOITURE DU BASILAIRE ADMINISTRATIF – ÉTÉ 2020 / CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Une étude d'expertise déposée en mars 2013 par la firme professionnelle *Les Architectes Goulet et Lebel* a permis de constater que des travaux majeurs de réfection s'avéraient nécessaires sur les divers pavillons des Résidences du Cégep de Rimouski. Étant donné l'importance des interventions requises (estimation du coût « projet global » à l'époque à 12,749 M\$), la réalisation des travaux en question a dû être échelonnée sur plusieurs années afin d'en atténuer l'impact sur l'enveloppe du budget des investissements immobiliers du Collège de même que sur le déroulement des activités courantes des Résidences.

Jusqu'à présent, une première phase de travaux a été réalisée durant l'été 2012 (regroupement d'interventions qualifiées d'urgentes à l'époque), une seconde entre les mois de janvier et de septembre 2014 (réfection générale de la tour BLEUE), une troisième deux (2) ans plus tard, entre les mois de janvier et de septembre 2016 (réfection générale de la tour JAUNE) et finalement, une quatrième durant l'été 2017 (seconde phase de réfection de la sous-station électrique principale du complexe et réfection de la toiture de la tour VERTE).

Une cinquième phase de travaux a été planifiée pour l'été 2020. Cette dernière consiste essentiellement en la réalisation de la réfection de la toiture du basilaire administratif du complexe, travaux faisant l'objet du présent projet de résolution.

La firme professionnelle *Les Architectes Goulet et Lebel* a été mandatée pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire au bon déroulement des travaux précités.

Les coûts relatifs auxdits travaux ont été estimés à 255 735 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2020-2021 du Collège.

Lors de la publication de l'appel d'offres public pour ce projet, sept (7) entrepreneurs ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec (voir liste ci-jointe). Par la suite, deux (2) d'entre eux se sont présentés pour une visite des soumissionnaires.

Subséquemment, six (6) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de :

1. J C O Malenfant Inc. (Saint-Jean-de-Dieu, Québec) au montant total de 315 445,41 \$ (toutes taxes incluses);
2. Ferblanterie de Matane Inc. (Matane, Québec) au montant total de 283 988,25 \$ (toutes taxes incluses);
3. Les Entreprises J. Chabot Inc. (Québec, Québec) au montant total de 315 031,50 \$ (toutes taxes incluses);
4. Toitures Gilles Veilleux Ltée (Dolbeau-Mistassini, Québec) au montant total de 388 155,60 \$ (toutes taxes incluses);
5. Les Toitures Estbec Inc. (Cacouna, Québec) au montant total de 327 678,75 \$ (toutes taxes incluses);
6. Entreprise CV Dionne Inc. (Saint-Pascal, Québec) au montant total de 350 853,75 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise *Ferblanterie de Matane Inc.* (Matane, Québec) est la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du basilaire administratif des Résidences du Cégep de Rimouski, durant l'été 2020, à l'entreprise *Ferblanterie de Matane Inc.* (Matane, Québec) au montant total de **283 98,25 \$** (toutes taxes incluses).

20-10.05 – CÉGEP – LOCAL G-034 (ET LOCAUX ADJACENTS) / AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'ENTRAÎNEMENT DE STYLE CROSSFIT / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AD HOC – ANNEXE I030 DU RÉGIME BUDGÉTAIRE ET FINANCIER COLLÉGIAL : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Les prévisions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) quant à la baisse de l'effectif étudiant annoncée pour le Collège de Rimouski durant les années à venir font en sorte que ce dernier doit plus que jamais se distinguer des autres établissements du réseau collégial afin de minimiser l'impact négatif de la situation sur ses opérations de même que sur son potentiel de développement futur. L'amélioration de l'expérience vécue par les étudiantes et les étudiants qui fréquentent notre institution est l'une des principales pistes de solution avancée à cet effet dans le Plan stratégique adopté en décembre 2016 par le Conseil d'administration du Collège. Il fut alors établi qu'au-delà d'une offre de formation de qualité, l'accroissement de l'offre d'activités susceptibles de donner aux étudiantes et aux étudiants l'occasion de s'accomplir et de se dépasser influencerait assurément sur le choix de ces derniers de venir ou non étudier au Collège de Rimouski. Dans l'esprit de ce qui précède, l'aménagement d'une salle d'entraînement dédiée aux équipes sportives et au personnel permettra au Cégep de se doter d'un actif unique dans le réseau collégial, dynamisant du même coup son image de marque et son potentiel d'attractivité (étudiants et personnel). Autre aspect important à considérer, cette nouvelle salle d'entraînement deviendra

également le premier jalon du projet de réfection majeure de son centre sportif (Pavillon J - PEPS) en donnant une certaine latitude au Service à l'enseignement et aide à la réussite de pouvoir l'utiliser au besoin, à des fins pédagogiques, durant les périodes où divers plateaux sportifs risquent d'être temporairement inaccessibles au PEPS, en raison de travaux.

Les firmes professionnelles *Goulet et Lebel - Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la rédaction d'une étude préliminaire pour ce projet (voir Annexe A), éventuellement réalisé dans les espaces laissés libres suite au départ récent de l'entreprise exploitant l'ancienne buanderie du Cégep, dans le Pavillon G.

Lors des relevés préparatoires, des anomalies structurales non visibles antérieurement, vestiges de l'incendie de Rimouski en 1950 (voir Annexe B) et des méthodes de construction de l'époque, ont été observées au niveau de poutres et de la dalle de plancher du secteur touché. Il fut également constaté que les interventions requises dans le cadre de ce projet consistent principalement à la réalisation d'ouvrages de démolition et de reconstruction divers, de travaux de CVAC et de travaux en électricité dans des locaux vétustes (l'endroit n'ayant fait l'objet d'aucune amélioration digne de ce nom depuis plus de cinquante (50) ans) dont les finis de certaines parois sont susceptibles de contenir des fibres d'amiante.

Le tableau annexé à la présente, basé sur un estimé en date du 3 avril dernier, ventile les coûts "PROJET" (aspect immobilisation) de manière à bien différencier les sommes qui relèvent du maintien d'actif de celles qui correspondent aux aménagements spécifiques au projet (voir Annexe C). Suite à cet exercice, on peut constater qu'on parle de coûts "TRAVAUX" de 616 412 \$ en maintien d'actif et de 980 076 \$ pour l'aménagement spécifique de la salle d'entraînement (avant honoraires professionnels, contingences de chantier et récupération de taxes). Ainsi, quel que soit l'usage retenu pour les espaces dont il est ici question, 616 412 \$ de travaux correspondants aux dépenses de la colonne "Maintien d'actif" doivent être réalisés dès le départ si on veut s'assurer de la pérennité de nos infrastructures de même que d'une utilisation optimale des allocations budgétaires qui nous sont allouées pour la réfection de ces dernières.

Compte tenu de la nature du projet précité, de ses particularités de même que de l'état de vétusté important du secteur touché, le Collège pourrait, après analyse par le Ministère, être admissible à l'obtention d'une allocation spécifique issue de l'Annexe 1030 – Aide à la transformation – parc immobilier du régime budgétaire et financier collégial, dédiée à des besoins ponctuels en maintien d'actif pour des enjeux qui pourraient être considérés « non couverts » par les allocations normalisées (voir Annexe D). L'aide financière dont il est ici question pourrait représenter dans le meilleur des cas 50 % des coûts admissibles pour le projet (volets immobilier, mobilier et équipement (voir Annexe E pour les coûts mobilier et équipement, avant taxes)) soit 1 058 530 \$ sur un projet total de 2 117 060 \$ (toutes taxes incluses) selon les estimés actuellement disponibles.

CONSIDÉRANT les conditions démographiques actuellement anticipées pour les années à venir dans la région bas-laurentienne;

CONSIDÉRANT les orientations énoncées dans le Plan stratégique 2017-2022 du Collège de Rimouski, notamment celles ayant trait au recrutement, au sentiment d'appartenance et au développement des ressources (aspect rétention du personnel);

CONSIDÉRANT que la visibilité et la performance des équipes sportives est une des pierres angulaires de l'argumentaire retenu dans le cadre l'actuelle stratégie de recrutement du Collège;

CONSIDÉRANT les travaux majeurs de réfection nécessaires au niveau des infrastructures du centre sportif du Cégep (Pavillon J) et ce, à très court terme;

CONSIDÉRANT les incontournables interventions de résorption de déficit d'entretien nécessaires dans les espaces de l'ancienne buanderie du Cégep, quel qu'en soit l'usage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction et de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) du Collège.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que le Comité exécutif du Collège autorise la Direction générale à déposer une demande de financement ad hoc issue de l'Annexe budgétaire 1030 dans le cadre du projet d'implantation d'une salle d'entraînement de style CrossFit dans les anciens espaces de la buanderie du Cégep de Rimouski.

Avant de terminer la rencontre, monsieur François Dornier souhaite soumettre, à huis clos, quelques informations relatives au programme Jazz-pop.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 16 h 35.

Président

secrétaire d'assemblée